



DOSSIER DE PATHOLOGIE

Apprenti(e)s en PUI

POURQUOI UN DOSSIER de PATHOLOGIE ?

- Apprendre à synthétiser ses connaissances,
- Travailler en transdisciplinarité,
- Acquérir une compétence professionnelle,
- Savoir communiquer.

ORGANISATION DU DISPOSITIF

- 1 pathologie rencontrée en PUI (thème libre) à traiter par l'apprenti(e)
- Participation de l'équipe de la PUI à la sélection de l'ordonnance, conseils.
- Présentation de la méthode de construction du cas au CFA par un formateur avant Noël
- Suivi de la réalisation du dossier par le tuteur CFA
- Présentation orale au CFA pendant les cours de BP2 (Tous les apprenti(e)s ne pourront peut être pas faire leur exposé oral, faute de temps. Ceux qui ne pourraient le réaliser seront tout de même évalués sur leur dossier rédigé et un court entretien avec leur tuteur CFA)
- Appréciation écrite dans le carnet de liaison par les 2 tuteurs (PUI : note /20 et CFA appréciation qualitative du travail et de l'exposé).

CONTENU DU DOSSIER

- Il doit être succinct (2 à 5 pages),
- Il peut être illustré avec des schémas clairs,
- Il se présente sous forme d'un petit « scénario », rédigé dans un souci de compréhension globale du cas présenté et mettant en évidence :
 1. la présentation succincte du patient (dans le respect du secret médical)
 2. la présentation des éléments nécessaires pour expliquer la pathologie, son évolution, le traitement prescrit et les attentes du patient,
 3. les conseils de bons usages et si nécessaire, les conseils « hygiéniques et/ou diététiques » associés au traitement.

EXPOSE DU DOSSIER DE PATHOLOGIE (3ème et 4ème semestre de la formation)

- Chaque apprenti(e) prépare son exposé qui sera présenté dans le cadre des cours.
- Le tuteur CFA prévient l'apprenti(e) au moins 15 jours avant l'exposé.
- Le tuteur CFA observe, commente et corrige cet exposé en présence de toute la classe, dans la pharmacie expérimentale si possible. Une appréciation qualitative est donnée.
- C'est l'occasion pour les apprenti(e)s de PUI de s'entraîner à communiquer.

TUTEURS des apprenti(e)s PUI quel que soit le groupe : les apprenti(e)s choisiront un tuteur ayant l'expérience de la pratique hospitalière, selon les disponibilités et avec l'accord de ces formateurs(C. Mondy, M.Pere, ou B.Silvestre)

